

**Assemblée générale**

Distr. générale
16 février 2012
Français
Original : anglais

**Comité spécial chargé d'étudier la situation
en ce qui concerne l'application de la Déclaration
sur l'octroi de l'indépendance aux pays
et aux peuples coloniaux**

Îles Caïmanes

Document de travail établi par le Secrétariat

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Questions d'ordre constitutionnel, juridique et politique.	5
II. Budget	6
III. Situation économique	7
A. Généralités.	7
B. Services financiers	7
C. Tourisme	8
D. Agriculture.	8
E. Infrastructures	9
F. Services de télécommunications et de distribution.	9
IV. Situation sociale	10
A. Emploi et immigration	10
B. Éducation.	10
C. Santé publique.	10

Note : Les informations figurant dans le présent document proviennent de sources publiques, parmi lesquelles le gouvernement du territoire, ou ont été communiquées au Secrétaire général par la Puissance administrante en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies. Ces renseignements ont été reçus de la Puissance administrante le 11 janvier 2012. Pour de plus amples renseignements, consulter les documents de travail précédents à l'adresse suivante : <http://www.un.org/fr/decolonization/workingpapers.shtml>.



D.	Criminalité et sécurité.	11
E.	Droits de l'homme	12
V.	Protection de l'environnement et préparation aux catastrophes	13
VI.	Relations avec les organisations régionales et autres partenaires	13
VII.	Futur statut du territoire	14
A.	Position du gouvernement territorial.	14
B.	Position de la Puissance administrante	14
C.	Mesures prises par l'Assemblée générale	15

Présentation générale du territoire

Territoire : Les îles Caïmanes sont un territoire non autonome, au sens de la Charte des Nations Unies, administré par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Représentant de la Puissance administrante : Le Gouverneur Duncan Taylor (depuis janvier 2010).

Géographie : Situé à environ 290 kilomètres à l'ouest de la Jamaïque et à peu près à la même distance au sud de Cuba, le territoire comprend trois îles : la Grande Caïmane, la Caïmane Brac et la Petite Caïmane, adjacente à la Caïmane Brac.

Superficie terrestre : 264 kilomètres carrés.

Zone économique exclusive : 119 137 kilomètres carrés^a.

Population : 55 036 habitants (d'après le recensement de 2010), dont environ 56 % sont caïmanais et 44 % non caïmanais. La loi de 2002 sur les territoires d'outre-mer britanniques (*British Overseas Territories Act*) régit l'octroi de la citoyenneté britannique aux « citoyens des territoires britanniques d'outre-mer ».

Composition ethnique : Métis (40 %), Africains (20 %), Européens (20 %), autres (20 %).

Langue : Anglais.

Capitale : George Town.

Chef du gouvernement territorial : McKeever Bush.

Principaux partis politiques : Le Parti démocratique uni (United Democratic Party) et le Mouvement populaire progressiste (People's Progressive Movement).

Élections : Les dernières élections se sont tenues en mai 2009, les prochaines étant prévues en 2013.

Corps législatif : L'Assemblée législative se compose de 18 membres, dont 15 membres élus et 3 membres de droit.

Produit intérieur brut par habitant : Environ 42 442 dollars des îles Caïmanes en 2010.

Principales activités économiques : Services financiers extraterritoriaux et activités du secteur touristique.

Grands partenaires commerciaux : États-Unis d'Amérique.

Taux de chômage : Environ 6 % en 2009.

Devise : Dollar des îles Caïmanes, dont le taux de change est fixé à 0,83 dollar pour 1 dollar des États-Unis.

Aperçu historique : Les îles Caïmanes auraient d'abord été aperçues par Christophe Colomb à la fin du XV^e siècle, puis par Francis Drake un siècle plus tard. Les premières colonies britanniques y ont été établies entre 1661 et 1671. La première concession de terres a été faite par le Gouverneur britannique de la Jamaïque en 1734 aux fins de développer l'une des colonies existantes et d'y exploiter des esclaves. Une tradition d'autonomie s'est progressivement instaurée sur ce territoire, où les questions d'intérêt public étaient au départ tranchées par des assemblées d'hommes libres. Une assemblée législative a été établie en 1831, et l'esclavage a été aboli en 1834. Les relations constitutionnelles entre le territoire et la Jamaïque sont restées ambiguës jusqu'en 1863, lorsque le Parlement britannique a adopté une loi faisant des îles Caïmanes une dépendance de la Jamaïque. Lorsque la Jamaïque a accédé à l'indépendance en 1962, les îles Caïmanes sont restées sous l'autorité de la Couronne britannique.

^a Selon les données publiées dans le cadre du projet Sea around Us, mené en collaboration par la University of British Columbia et le Pew Environment Group (www.seaaroundus.org).

I. Questions d'ordre constitutionnel, juridique et politique

1. En vertu de la Constitution de 2009, le Gouverneur est nommé pour quatre ans par la Couronne britannique et est chargé des relations extérieures, de la défense, de la sûreté intérieure et de la fonction publique.
2. Le Conseil des ministres du territoire est dirigé par un premier ministre. Le Gouverneur nomme le Premier Ministre parmi les 18 membres de l'Assemblée législative, sur recommandation du parti disposant de la majorité des sièges. Le Conseil est présidé par le Gouverneur et se compose de cinq ministres élus en leur sein par les membres de l'Assemblée législative, et de deux hauts fonctionnaires nommés.
3. Les élections générales de 2009 ont été remportées par le Parti démocratique uni, qui a obtenu 9 des 15 sièges dont se composait alors l'Assemblée législative. Le Mouvement populaire progressiste a obtenu 5 sièges, et un candidat indépendant a obtenu 1 siège. McKeeva Bush, chef du Parti démocratique uni, a donc succédé au Premier Ministre sortant, Kurt Tibbetts.
4. L'appareil judiciaire des îles Caïmanes se compose de la Summary Court (qui comprend la Youth Court), la Grand Court et la Court of Appeal. La Summary Court a compétence en matière civile et pénale. Les recours contre des décisions de la Summary Court sont introduits devant la Grand Court, tribunal d'archives qui applique la *common law*, la *law of equity* d'Angleterre et les lois locales. Les recours contre des décisions de la Grand Court sont déposés auprès de la Court of Appeal, où siègent un président et au moins deux juges d'appel. Dans certains cas, il est possible de faire appel d'une décision de la Court of Appeal devant la Section judiciaire du Conseil privé à Londres. Dans le discours du Trône de 2011, il a été indiqué que les îles Caïmanes avaient mis en place une Commission des services judiciaires et juridiques et nommé le premier Directeur du Parquet.
5. Au Séminaire régional pour les Caraïbes sur la mise en œuvre de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme : objectifs et réalisations escomptées, qui s'est tenu à Kingstown du 31 mai au 2 juin 2011 sous les auspices du Comité spécial de la décolonisation, un représentant de la Chambre de commerce des îles Caïmanes, qui parlait également au nom du groupe Concerned Citizens et de l'association People for Referendum, a notamment affirmé qu'il ne voyait pas dans l'introduction de nouvelles dispositions administratives dans la Constitution une tentative sincère de progresser vers l'autodétermination. Il a dit estimer que l'évolution vers l'autodétermination était dans l'impasse, et que la « modernisation de la Constitution » n'était pas en soi une manière de décoloniser le territoire, même si elle était souvent présentée comme un moyen de décolonisation légitime et approprié (le texte intégral de la déclaration est disponible en anglais seulement à l'adresse www.un.org/en/decolonization/regsem2011.shtml).
6. À une réunion publique organisée par la Commission constitutionnelle le 18 octobre 2011, le Premier Ministre a exhorté les membres de la Commission à aborder la question de l'indépendance dans le cadre de leur campagne d'information sur les progrès en matière constitutionnelle et les relations entre les îles Caïmanes et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Il ne préconisait pas l'indépendance à l'heure actuelle, mais demandait aux membres de la Commission de commencer à examiner la question.

7. Le 18 novembre 2011, le Comité d'examen des îles Caïmanes, créé la même année par le Premier Ministre, a publié un rapport intitulé « Les rapports entre le Royaume-Uni et les îles Caïmanes ». L'un des éléments importants des consultations tenues par le Comité était le désir d'améliorer ces rapports d'une manière qui soit nouvelle et mutuellement bénéfique, de manière à renforcer l'autonomie du territoire tout en mettant en place les mécanismes qui permettraient au Royaume-Uni de lui fournir un appui soutenu, comme il l'avait fait lorsque la communauté financière internationale exerçait des pressions sur les îles Caïmanes. De même, le Comité d'examen a relevé la volonté de renforcer autant que possible la gouvernance locale, en veillant à créer tous les mécanismes de vérification nécessaires pour garantir une bonne gouvernance, la transparence des processus décisionnels et une responsabilité effective concernant les décisions prises. Ont également été évoquées aux réunions locales organisées par le Comité d'examen les formes d'autodétermination autres que l'indépendance qui sont permises par le cadre juridique des Nations Unies, notamment l'intégration et la libre association. Il a été noté qu'un accord de libre association pourrait permettre aux îles Caïmanes d'accroître leur autonomie sans s'engager en faveur de l'indépendance.

II. Budget

8. Selon le Royaume-Uni, le projet de budget du territoire pour 2011/12 prévoit un total de 535,8 millions de dollars caïmanais de recettes d'exploitation et des dépenses d'exploitation se montant à 489,9 millions de dollars. Les résultats financiers non vérifiés montrent que pendant l'exercice budgétaire clos le 30 juin 2011, le gouvernement territorial a enregistré un déficit net de 23,4 millions de dollars caïmanais, contre 44,4 millions pour l'exercice précédent. Comme indiqué lors de la présentation du budget de 2011 par le gouvernement, les cinq stratégies principales en matière budgétaire constituent les grands piliers de la politique gouvernementale à court terme pour l'exercice 2011/12. Ces stratégies sont les suivantes : a) le contrôle des dépenses publiques; b) la gestion de la dette publique; c) l'augmentation des recettes; d) l'amélioration de la situation financière des autorités statutaires et des entreprises gouvernementales; et e) l'établissement de partenariats public-privé.

9. Le 23 novembre 2011, le Royaume-Uni et les îles Caïmanes ont signé un accord-cadre pour une gestion responsable des finances publiques, par lequel le territoire s'engage à gérer le budget de manière prudente et transparente et pour ce faire, à planifier efficacement à moyen terme, à placer sa politique d'audit d'optimisation des ressources au cœur du processus de décision du gouvernement territorial et à promouvoir le principe de responsabilité dans l'ensemble des opérations du secteur public.

10. Selon le rapport intitulé « Global Corporate Taxation and Resources for Quality Public Services » (Taxation des entreprises multinationales et ressources disponibles pour des services publics de qualité au niveau mondial), publié par l'Institut de recherche de l'Internationale de l'éducation au nom du Conseil des Global Unions, la juridiction des îles Caïmanes ne prévoit pas d'impôt sur le revenu pour les particuliers ou pour les entreprises. Les principales sources de revenus du gouvernement sont les droits sur les importations, les services financiers, les redevances et les droits de timbre.

III. Situation économique

A. Généralités

11. Les îles Caïmanes ont l'un des niveaux de vie les plus élevés des Caraïbes. Leur économie est fondée sur la prestation de services financiers, secteur économique dominant, et sur le tourisme. Le service de recherche du magazine *The Economist* estime que le produit intérieur brut (PIB) pour 2011 s'élève à environ 3 milliards de dollars des États-Unis, le territoire affichant un taux de croissance de 1 %.

12. D'après le rapport économique semestriel des îles Caïmanes publié en septembre 2011, pendant le premier semestre de 2011 l'économie du territoire a connu une croissance de 1,3 %, et les importations ont augmenté de 4,6 % pour atteindre un montant de 360,9 millions de dollars caïmanais, ce qui traduit une légère amélioration.

13. La volonté du gouvernement de nouer des partenariats pour stimuler l'activité économique dans le secteur privé est illustrée par les efforts déployés par les conseils ministériels pour le tourisme et le logement, le Département du commerce et de l'investissement, le Conseil consultatif sur le tourisme, le Conseil des services financiers et le Conseil de l'investissement national, ainsi que par l'organisation de réunions avec les investisseurs étrangers et la mise en place de bureaux d'investissement outre-mer. Selon les rapports des médias, en 2011 le gouvernement territorial a créé la première zone économique spéciale pour attirer vers les îles Caïmanes des entités du monde entier spécialisées dans la science, la technologie, les produits de base et leurs dérivés, les médias et l'éducation.

B. Services financiers

14. Le secteur des services financiers, un des piliers de l'économie des îles Caïmanes, représente environ 42 % du PIB. Comme le montre le rapport économique annuel des îles Caïmanes pour 2010, les résultats dans ce secteur sont mitigés. Les licences d'assurance ont diminué de 4,4 % par rapport à l'année précédente. Des baisses ont été enregistrées en ce qui concerne les fonds communs de placement et les sociétés cotées en bourse, mais les inscriptions au registre du commerce ont augmenté de 3,7 %. À la fin de l'année 2011, 9 439 fonds spéculatifs étaient enregistrés aux îles Caïmanes, soit 761 de moins que le nombre record de 10 200 atteint en 2008.

15. D'après le rapport susmentionné publié par l'Institut de recherche de l'Internationale de l'éducation en décembre 2011, les entreprises étrangères doivent s'acquitter d'une redevance pour pouvoir opérer aux îles Caïmanes. En 2011, le gouvernement du territoire a décidé de mettre en place une taxe fiscale unique pour le secteur des fonds spéculatifs et de réglementer l'activité de certains fonds de placement par l'intermédiaire de l'Autorité monétaire des îles Caïmanes.

C. Tourisme

16. Le tourisme et les services connexes, et notamment l'apparition récente de ce qu'on appelle le tourisme médical et le tourisme sportif, représentent 30 à 40 % du PIB du territoire.

17. D'après le rapport économique annuel des îles Caïmanes pour 2010, le secteur touristique a connu une embellie avec un taux de croissance de 5,2 %; les arrivées de voyageurs par air ont augmenté de 6 % et celles par mer de 5,1 %. Au total, près de 1,9 million d'arrivées de touristes ont été enregistrées en 2010, dont 288 000 par air.

18. La présentation du budget de 2011 indique que l'essor des recettes dans le secteur touristique résulte de l'augmentation de 8,2 % des séjours longs et de celle de 3,9 % des arrivées de croisiéristes pendant la période de 10 mois qui s'est achevée en avril 2011. Il reste qu'on a enregistré une baisse globale des arrivées de croisiéristes pour l'année civile 2011.

19. D'après les informations données lors du discours du Trône de 2011, le Ministère des finances, du tourisme et du développement devrait poursuivre les travaux d'aménagement de l'aéroport international Owen Roberts et des installations d'amarrage pour les navires de croisière à George Town et à Spotts. D'autres initiatives portent sur l'organisation de formations à l'intention des prestataires de services touristiques et des fonctionnaires, sans parler de l'initiative « Go green », qui est destinée à promouvoir les îles Caïmanes pour en faire une destination de premier plan en matière d'écotourisme.

20. Des vols internationaux relient la Grande Caïmane au Canada, à Cuba, au Honduras, à la Jamaïque, aux États-Unis et à l'Europe. Des compagnies aériennes locales et des vols charters assurent la liaison entre les trois îles.

D. Agriculture

21. En 2011, l'objectif stratégique principal du Département de l'agriculture du territoire demeurait le renforcement de la sécurité alimentaire, grâce à l'augmentation de la production locale pour des segments ciblés du secteur agricole, un équilibre étant maintenu entre les fermiers commerciaux traditionnels et les producteurs artisanaux. D'après les informations fournies par le Royaume-Uni, en 2010, la contribution du secteur agricole au PIB total a connu une croissance de 2,1 %, passant à 9,1 millions de dollars, contre 8,9 millions en 2009. Les récoltes principales sont les mangues, des légumes frais comme les tomates, les poivrons doux et les concombres, et des légumes racines comme les ignames et les patates douces. Bovins, porcs et chèvres constituent l'essentiel du sous-secteur de l'élevage.

22. En outre, en fournissant des conseils en agronomie et une assistance technique, le Département a continué à mettre l'accent sur l'introduction de systèmes agricoles protégés afin d'augmenter la production locale. Sur la Grande Caïmane, ces efforts ont permis à la fois d'étendre la zone protégée, dont la surface était estimée à un peu moins d'un hectare en 2010, et d'augmenter la production totale.

E. Infrastructures

23. Selon le rapport économique semestriel, le secteur du bâtiment a enregistré une baisse spectaculaire pendant les six premiers mois de 2011. Les permis de construire ont baissé en valeur de 21,3 % et en volume de 34,1 %. Le nombre d'autorisations de projets (387) a diminué de 44,8 %. Selon le Royaume-Uni, la politique de développement du logement social s'est poursuivie en 2011.

24. Le réseau routier des îles Caïmanes comprend environ 785 kilomètres de routes, dont la majorité ont été construites sur la Grande Caïmane. Selon le Royaume-Uni, en 2011, les pouvoirs publics ont fait reconstruire 3,3 kilomètres de routes urbaines, le revêtement de 1 kilomètre de grands axes routiers a été refait, 2,1 kilomètres de routes rurales secondaires ont été construites pour permettre l'accès à la nouvelle réserve Blue Iguana située à East End et des grands travaux d'entretien ou de remise en état ont été réalisés sur 85 routes communales. Un important projet d'évacuation des eaux pluviales a également été achevé à Bodden Town, où les inondations annuelles durant la saison des pluies représentaient un risque de santé publique.

25. Le port de George Town est le principal point d'entrée des croisières dans les îles Caïmanes. Selon des sources officielles, en 2011 le territoire a entrepris de grands travaux d'aménagement des installations de ses ports de croisière, pour un budget estimé à 300 millions de dollars caïmanais. Par ailleurs, une nouvelle installation pour le fret est en cours de construction à East End.

F. Services de télécommunications et de distribution

26. Centre d'affaires international de premier plan, les îles Caïmanes sont tributaires des services de télécommunications et de distribution. Il existe 4 compagnies de téléphone qui proposent des services de téléphonie fixe ou mobile et des services de transmission de données, 15 stations de radio FM et 1 chaîne de télévision. Selon les statistiques fournies par l'Autorité des technologies de l'information et des communications du territoire, au 30 juin 2011 le nombre total de lignes téléphoniques fixes et mobiles en service s'élevait à 133 177, soit une diminution de 3,3 par rapport à l'année précédente. Le nombre total de minutes de communications nationales et internationales a diminué de 14,2 % pour les premières et de 16,6 % pour les secondes.

27. Selon les informations fournies par le Royaume-Uni, la production à la Grande Caïmane est pratiquement tributaire à 100 % des importations de gazole. La Caribbean Utilities Company dispose d'une licence non exclusive pour la production d'électricité et d'une licence exclusive pour sa transmission et sa distribution (sur la Caïmane Brac et la Petite Caïmane, c'est la Cayman Brac Power and Light Company qui a la licence exclusive). En 2010, la Caribbean Utilities Company a desservi 22 620 particuliers et 3 816 entreprises. Selon le rapport économique semestriel, la consommation d'électricité et d'eau des particuliers et des entreprises a chuté pendant le premier semestre de 2011, parallèlement à l'augmentation des prix des services de base.

28. Selon les informations divulguées lors du discours du Trône de 2011, l'autorité de régulation du secteur de l'électricité du territoire élabore actuellement une

politique nationale de l'énergie sous l'égide du Ministère de l'administration des districts, des travaux, des terres et de l'agriculture.

IV. Situation sociale

A. Emploi et immigration

29. Selon les données du rapport économique de 2010 des îles Caïmanes, la population active était estimée à 35 859 personnes, dont 33 463 actifs et 2 396 chômeurs. En 2010, la population active a diminué d'environ 241 personnes et le nombre de chômeurs a augmenté d'environ 216 personnes.

30. L'offre de main-d'œuvre dans les secteurs de la finance, du bâtiment, de la distribution et des bureaux est essentiellement déterminée par la demande et satisfaite à 50 % par des travailleurs expatriés. Selon le rapport économique semestriel de 2011, le nombre de permis de travail accordés a baissé de 7,5 % pour s'établir à 19 920. On trouvera des renseignements généraux sur la politique du territoire concernant l'immigration et les questions connexes dans le document A/AC.109/2011/8.

B. Éducation

31. Durant l'année scolaire 2010/11, le Ministère de l'éducation, de la formation et de l'emploi a lancé son plan de stabilisation de l'éducation, qui fixe des objectifs clairs pour améliorer l'encadrement et l'administration du système éducatif ainsi que les résultats des élèves et étudiants, de manière à ce qu'ils en sortent munis de compétences adaptées au marché du travail. La mise en œuvre de ce plan a mené à la création d'une unité de soins dispensés aux jeunes enfants et d'éducation préscolaire assortie d'un programme d'enseignement national pilote et de programmes de formation pour les professionnels s'occupant des jeunes enfants. Un système d'inspection a aussi été créé.

32. L'enseignement est gratuit et obligatoire pour les enfants âgés de 4 à 16 ans. Les deux tiers environ des enfants caïmanais fréquentent l'école publique, les autres allant dans des écoles privées payantes. L'enseignement est gratuit pour les Caïmanais dans les écoles publiques primaires et secondaires. Les écoles privées offrent elles aussi un enseignement primaire et secondaire et sont contrôlées par le gouvernement du territoire.

33. L'enseignement supérieur est dispensé par deux établissements publics et deux écoles privées. Le University College of the Cayman Islands, connu jusqu'en 2004 sous le nom de Community College, est un établissement public doté de l'autonomie administrative. L'École de droit des îles Caïmanes, affiliée à l'Université de Liverpool, est également un établissement public, tandis que le Collège international des îles Caïmanes et l'Université St. Matthew's sont des établissements privés.

C. Santé publique

34. L'Autorité des services sanitaires du territoire est responsable de l'ensemble des soins dispensés dans les établissements publics. Outre les soins de médecine

générale, un large éventail de soins spécialisés peut être reçu dans le territoire même. Des conseils de professionnels de la santé (« Health Practice Councils ») sont chargés de délivrer les autorisations de pratiquer. George Town dispose d'une clinique privée de 18 lits (le Chrissie Tomlinson Memorial Hospital) et d'un hôpital public de 124 lits doté d'un service d'urgences. Il y a également un hôpital public d'une capacité de 18 lits dans la Caïmane Brac ainsi que plusieurs centres de santé et dispensaires de district répartis sur l'ensemble du territoire. Le gouvernement territorial a consacré 93,4 millions de dollars des îles Caïmanes à son système de santé au cours de l'exercice 2010/11.

35. L'assurance maladie est obligatoire aux îles Caïmanes. La Compagnie nationale d'assurance des îles Caïmanes assure la couverture santé d'environ 13 000 clients (fonctionnaires, retraités et membres d'autres entités gouvernementales, marins, anciens combattants et leurs personnes à charge, employés de la Compagnie et résidents caïmanais à faible revenu ne jouissant pas d'une bonne santé). Comme le régime d'assurance maladie de base ne fournit pas de couverture adéquate, il continue de faire l'objet d'une analyse. Le plan stratégique quinquennal 2010-2015 tient compte de la nécessité d'augmenter les revenus du secteur sanitaire du territoire.

D. Criminalité et sécurité

36. La Police royale des îles Caïmanes, qui comprend environ 465 membres, est dirigée par un commissaire placé sous les ordres directs du Gouverneur. Selon le Royaume-Uni, au 1^{er} décembre 2011, la criminalité dans le territoire avait diminué d'environ 9 % par rapport à l'année précédente. La prévention des cambriolages s'est nettement améliorée, puisque le nombre de ces délits a baissé de 14 % (72 de moins), tout comme les saisies d'armes à feu, qui ont augmenté de 50 %.

37. Dans le discours du Trône de 2011, le gouvernement territorial a attaché une grande importance à la sécurité, ce qui s'est traduit par une baisse de la criminalité. Une stratégie de prévention du crime arrêtée par le Conseil national de sécurité visait à réduire autant la criminalité que le taux de récidive. Les îles Caïmanes ont créé des partenariats stratégiques avec les services de police du Canada, de la Jamaïque et des États-Unis. Selon les médias, la Puissance administrante a dépêché en 2011 l'un de ses spécialistes des questions politiques les plus expérimentés et des experts de la criminalité en bandes organisées pour aider le territoire dans le domaine des enquêtes criminelles.

38. En 2011, les services pénitentiaires du territoire ont proposé des programmes conformes à leur mandat de réinsérer les prisonniers, tandis que le Ministère de la réinsertion communautaire offrait des solutions de substitution à la détention sous forme d'initiatives de réinsertion communautaire, dont un programme intensif de placement en semi-liberté et un programme de mentorat visant à éliminer les fusillades liées aux bandes organisées.

39. L'Autorité monétaire des îles Caïmanes est chargée de veiller au respect des normes financières internationales sur le territoire et de rendre régulièrement compte au gouvernement du territoire de ses observations. Comme précédemment indiqué, conformément à la loi anticorruption du territoire, une commission de lutte contre la corruption a été créée en 2010. On trouvera de plus amples informations à ce sujet dans le document A/AC.109/2011/8.

40. Le Groupe d'action financière des Caraïbes, organe intergouvernemental indépendant chargé d'élaborer et de promouvoir des politiques de protection du système financier mondial contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, fournit des renseignements généraux sur le blanchiment d'argent lié aux îles Caïmanes dans son rapport d'octobre 2010 intitulé « Money-Laundering Using Trust and Company Service Providers » (Blanchiment d'argent utilisant les prestataires de services fiduciaires et de services d'enregistrement de sociétés). En 2011, un rapport de la Banque mondiale intitulé *The Puppet Masters: How the Corrupt Use Legal Structures to Hide Stolen Assets and What to Do about It* (Les marionnettistes : comment la corruption utilise les structures légales pour dissimuler des biens et capitaux volés et comment y remédier) contenait des renseignements sur les grandes affaires de corruption recensées sur le territoire.

41. En matière de sécurité, la Puissance administrante a décidé en 2011 de déployer un vaisseau auxiliaire à la Flotte royale dûment équipé pour appuyer les secours en cas de catastrophe et la lutte contre les stupéfiants dans les territoires britanniques d'outre-mer des Caraïbes dans le cadre de la mise en œuvre des décisions prises au terme de son récent examen de la défense stratégique et de la sécurité.

42. Devant le succès du tribunal de réinsertion des toxicomanes, des juridictions similaires ont été créées pour traiter des affaires de santé mentale et de violence conjugale.

E. Droits de l'homme

43. Le territoire est assujéti à plusieurs grandes conventions relatives aux droits de l'homme auxquelles la Puissance administrante a adhéré, dont la Convention européenne des droits de l'homme. Le Service des traités et des conventions relevant du Bureau du Procureur général surveille l'application des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme dans les îles Caïmanes.

44. Entre-temps, conformément aux dispositions de la Constitution de 2009, le territoire a établi une Commission des droits de l'homme qui s'est substituée au Comité des droits de l'homme et qui est chargée de recevoir et d'instruire les plaintes pour non-respect ou violation de tout droit ou de toute liberté énoncés dans les instruments relatifs aux droits de l'homme en vigueur dans les îles. La Commission a aussi le pouvoir de publier des rapports indépendants sur les droits de l'homme et de promouvoir la compréhension et une prise de conscience des droits de l'homme. Toutefois, comme le Comité des droits de l'homme, la Commission n'est habilitée ni à représenter ni à faire représenter les parties lors des procès dans lesquels les questions relatives aux droits de l'homme peuvent surgir et elle ne peut ni exercer une fonction judiciaire ni rendre des décisions contraignantes sur un quelconque sujet.

45. Le gouvernement territorial a voté une loi sur l'égalité hommes-femmes en septembre 2011. Selon le discours du Trône de 2011, cette nouvelle loi exige des employeurs qu'ils offrent une rémunération et des perspectives de promotion égales aux hommes et aux femmes et interdit le harcèlement sexuel au travail. De plus, un nouveau service de la liberté de l'information assure formation et soutien au secteur public, au titre de la loi sur la liberté de l'information, et s'emploie à introduire à terme une législation sur la protection des données. Le Ministère des affaires

communautaires, de l'égalité des sexes et du logement est chargé d'autonomiser les groupes vulnérables et désavantagés de la société.

V. Protection de l'environnement et préparation aux catastrophes

46. En 2010, le Ministère de l'environnement a publié un avant-projet de politique nationale d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets. Une politique des îles Caïmanes en matière de changement climatique a été publiée en septembre 2011, qui définit dans leurs grandes lignes les interventions consensuelles à mettre en œuvre sur cinq ans pour atténuer les effets des changements climatiques sur le territoire, dont des mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

47. Selon le discours du Trône de 2011, outre le projet d'aménagement du parc national Barkers, le gouvernement territorial prévoyait d'installer une usine d'évacuation des déchets solides et de transformation des déchets en énergie sur la Grande Caïmane et de terminer l'étude d'impact des déchets solides sur l'environnement à Caïmane Brac.

48. En janvier 2012, le Ministère britannique de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales a publié un document sur le soutien du Gouvernement britannique et de la société civile aux territoires d'outre-mer du Royaume-Uni en matière d'environnement (« The environment in the United Kingdom's Overseas Territories: UK Government and civil society support »). Ce document indique les conseils et l'aide apportés aux territoires dans ces domaines de compétence et souligne que le Ministère dispose de fonds prévus à cet effet.

49. Le Ministère de la planification et le Conseil national de la recherche scientifique coopèrent avec d'autres organismes pour assurer la préservation et la protection des ressources naturelles du territoire. Le Bureau de la gestion des risques des îles Caïmanes est chargé de l'exécution du programme de gestion des risques du territoire, dont les activités de préparation, d'intervention, d'atténuation et de relèvement. Tous les ans, un exercice de préparation aux ouragans est effectué avant le début de la saison, qui va du 1^{er} juin au 30 novembre.

VI. Relations avec les organisations régionales et autres partenaires

50. Les îles Caïmanes ont le statut de membre associé de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Elles sont membres de l'Union postale universelle. Elles sont aussi membre associé de la Communauté des Caraïbes et membre de la Banque de développement des Caraïbes et du Comité international olympique.

51. En tant que territoire non autonome du Royaume-Uni, les îles Caïmanes sont associées à l'Union européenne mais n'en font pas partie.

52. Selon un rapport de novembre 2011 intitulé « United Kingdom and Cayman Islands Relationship Review » (Examen des relations entre le Royaume-Uni et les îles Caïmanes), les îles Caïmanes fournissent de l'aide à d'autres territoires d'outre-

mer britanniques, notamment dans la région des Caraïbes, dans les domaines de la réinsertion des délinquants, des élections, des secours après une catastrophe, des améliorations aux systèmes de cadastre, du développement financier de la police de proximité et de l'immigration. Ce rapport traduisait le souhait exprimé durant l'examen de renforcer ces relations et d'établir un réseau de coopération et d'assistance réciproque entre les territoires d'outre-mer britanniques.

VII. Futur statut du territoire

A. Position du gouvernement territorial

53. La position du gouvernement du territoire quant au statut futur des îles Caïmanes est exposée à la section I.

B. Position de la Puissance administrante

54. Le 3 octobre 2011, le Royaume-Uni a fait une déclaration devant la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) au cours de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale. Selon le compte rendu de la réunion (A/C.4/66/SR.2), le représentant du Royaume-Uni a alors affirmé que les relations du Gouvernement britannique avec ses territoires d'outre-mer sont des relations modernes basées sur le partenariat, des valeurs communes et le choix de chaque territoire de décider s'il veut ou non garder ses liens avec le Royaume-Uni. Lorsque tel ou tel peuple souhaite l'indépendance et exprime ce souhait de manière claire et conforme à la Loi fondamentale du territoire en question, le Gouvernement britannique est résolu à aider ce peuple et ce territoire à acquérir l'indépendance. En revanche, si tel ou tel territoire souhaite maintenir ses liens avec le Royaume-Uni, le Gouvernement britannique maintient, pour sa part, son engagement à garantir le développement et la sécurité de ce territoire.

55. L'orateur a ajouté ensuite que le Ministre britannique des affaires étrangères et du Commonwealth avait rendu publique, récemment, la nouvelle stratégie des autorités britanniques vis-à-vis des territoires d'outre-mer. Le temps n'était pas à de nouvelles réformes constitutionnelles. Le Gouvernement britannique se concentrait plutôt sur trois objectifs concrets : le renforcement des relations entre le Royaume-Uni et ses territoires d'outre-mer; la coopération avec les territoires en question en vue de renforcer leur bonne gouvernance et d'améliorer la gestion des finances publiques et la planification économique lorsque cela s'impose; enfin, le renforcement et l'amélioration de l'aide aux territoires d'outre-mer. La mise en œuvre de cette nouvelle stratégie pourrait prendre des formes différentes selon le territoire concerné; un processus de consultation publique avait été lancé afin d'encourager les territoires d'outre-mer et d'autres acteurs concernés à faire connaître leur point de vue au sujet des priorités. Ce processus conduirait à la publication, en 2012, d'un « livre blanc » sur les territoires d'outre-mer. Le Gouvernement britannique s'est engagé à laisser chaque territoire gérer ses affaires avec la plus grande autonomie possible – ce qui signifie que les territoires d'outre-mer doivent assumer leurs responsabilités et veiller à une bonne gouvernance. L'orateur a insisté sur le fait que : « En cas de non-respect des règles d'intégrité et de bonne gouvernance, le Royaume-Uni n'hésite pas à intervenir ».

C. Mesures prises par l'Assemblée générale

56. Le 9 décembre 2011, l'Assemblée générale a adopté les résolutions 66/89 A et B sur la base du rapport du Comité spécial (A/66/23) et de la recommandation ultérieure de la Quatrième Commission. La section V de la résolution 66/89 B concerne les îles Caïmanes et son dispositif se lit comme suit :

« *L'Assemblée générale,*

...

1. *Rappelle* la Constitution entrée en vigueur en 2009 et l'importance des travaux menés par la nouvelle Commission constitutionnelle, notamment pour ce qui est de la formation aux droits de l'homme dans le territoire;

2. *Prie* la Puissance administrante d'aider le territoire à mener à bien ses activités de sensibilisation du public, conformément à l'alinéa *b* de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies, et invite à cet égard les organismes compétents des Nations Unies à fournir une assistance à ce territoire s'il en fait la demande;

3. *Salue* la participation active du territoire aux travaux de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes;

4. *Se félicite* des efforts entrepris par le gouvernement du territoire pour mettre en œuvre des politiques de gestion sectorielles, telles que la facilitation et la réglementation des investissements et la promotion du tourisme médical et du tourisme sportif, et des programmes de réduction du chômage dans divers secteurs économiques. »